

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

l'an deux mil vingt et un.
le : vingt neuf novembre
Le Conseil Municipal de la Commune de La Motte Chalancon
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent COMBEL
Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vingt quatre novembre

Etaient présents tous les conseillers, à l'exception de :

- Mr Pierre DALSTEIN, représenté par Mr Emmanuel
BLANCARD
- Mr François HUMBERT, représenté par Mme Jeannette
LACOUR

Mme Cathy DELESTRE est désignée secrétaire de séance

Objet : Revalorisation de la Taxe d'Aménagement

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 Avril 2015, la Taxe d'Aménagement avait été réévaluée au taux de 2.70 % à compter du 1^{er} janvier 2016. Le Maire propose au Conseil de revoir cette taxe et de la passer à **3% à compter du 1^{er} janvier 2022.**

Cette taxe sera renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** cette augmentation

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Sous-préfecture
Le :
Publié ou Notifié

Le Maire,
Laurent COMBEL

